

## COMMUNE DE SOISY-SUR-ECOLE



ARRÊTÉ DU 31 OCTOBRE 2019  
N°2019-32

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L.2213-6

**VU** le Code de la Voirie Routière, notamment son article L.113-2

**VU** le Code de la Route, notamment ses articles L.130-1-1 à L.411-1, R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28

**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8e partie - signalisation temporaire

**VU** l'organisation du cortège Halloween par les parents d'élèves représentants, l'école des Deux-Tertres, l'association les Amis de Soisy avec le concours de la Municipalité le jeudi 31 octobre 2019 à partir de 18H00,

**VU** la demande faite par Monsieur Yannick Yann QUEGUINER pour permettre le défilé de Halloween au départ de la place de l'Ancienne Gare, en passant la rue Saint-Spire, la Grande Rue, à l'arrivée place de la Mairie, et la rue des Fourneaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité de la circulation afin de permettre le passage du cortège de Halloween le jeudi 31 octobre 2019 à partir de 18h00 au départ de la Place de l'Ancienne Gare en passant la rue Saint-Spire, la Grande Rue, à l'arrivée place de la Mairie et la rue des fourneaux

ARRÊTÉ

**Article 1<sup>er</sup>** : Le jeudi 31 octobre 2019 à partir de 18h00 et jusqu'à 20h00 l'encadrement du cortège aura à sa charge la sécurité des personnes et de la circulation des véhicules.

**Article 2** : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Soisy-sur-École.

**Article 3** : Monsieur Bernard MARMIER maire-adjoint de la commune de Soisy-sur-École, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Milly-la-Forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Soisy-sur-Ecole, le 31 octobre 2019

Pour Philippe BERTHON, Maire et par délégation,  
Bernard MARMIER, Maire-adjoint



Bernard MARMIER  
Maire Adjoint